

Le six mai deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir Salle de la Mairie, le treize mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente.

## **PROCES VERBAL DU 13 MAI 2025**

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Assisté de la secrétaire de Mairie, Mélanie ROBERT.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme BECHON, M. QUINTARD, Mme PETIT, M. BELLIN, M. CLOCHARD, Mme HERISSE, Mme BOUQUET, M. TANNEAU, Mme GRUSON, M. DELHOMME, M. MARIE, Mme LE GOADEC, M. HUBERT, M. MULOT.

Etaient absents : Mme ROCHAIS CHEMINEE, Mme MINAULT avait donné pouvoir à M. HUBERT, Mme PINGUET avait donné pouvoir à M. BRACONNIER

M. TANNEAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

Le quorum (10) est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025
2. Subventions aux associations
3. Demande de subvention au Département pour l'acquisition de matériels
4. Voirie Aménagement des trottoirs de la Rue Mélusine et de la Rue de l'Atlantique
5. Dérasement des chemins
6. Fonds de solidarité de Grand Poitiers
7. Acquisition de tables et chaises
8. Demande de subvention pour le festival des Dévérouillé
9. Tarifs des manifestations 2025
10. Terrains GIMEL
11. Convention relative à la mutualisation de la mission Donnée
12. Château d'eau : cession de l'ouvrage à Eaux de Vienne SIVEER.
13. Questions diverses

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du premier avril deux mille vingt-cinq qui est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de procéder au tirage au sort de six électeurs pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury criminel. Après tirage au sort, la liste préparatoire à la liste annuelle s'établit ainsi :

N°	NOM - PRENOM	DOMICILE
1	CHHUN Nora	15 Boisgrollier 86480 ROUILLE
2	AHMED Abdourahmane	12 Rue de l'Atlantique 86480 ROUILLE
3	DUCEPT Kévin	1 Impasse des Buissons 86480 ROUILLE
4	FORESTAS épouse ROCHER Nadine	11 Rue du Paradis 86480 ROUILLE
5	CHARLES Paul	7 La Terraudière 86480 ROUILLE
6	UNG Thierry	14 Rue du Rondet 86480 ROUILLE

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **2025-030 – Subventions aux associations**

M. le Maire rappelle que lors de l'envoi des dossiers de subventions un courrier indiquait aux associations que la Commune est vigilante par rapport à l'ensemble de ses dépenses. La Commission générale a étudié chaque dossier et propose de réduire de 10 % le montant de chaque demande (à partir de 300 €).

<b>Budget Prévisionnel 2025 = 32 000,00</b>	Fonctionnement	Exceptionnel
<b>Association</b>	<b>2025</b>	<b>2025</b>
ACCA Rouillé	420.00	
ADEL	630.00	700.00
ADER	450.00	
Amicale des Employés Communaux	510.00	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	540.00	
Amis de l'Orgue	420.00	
AMRID	200.00	
ARDUTER	150.00	
ASA Vienne Auto Compétition	420.00	
Babouchka	400.00	
Badminton Rullicois	700.00	
Carnaval Rullicois	1 800.00	2 000.00
Cercle Modéliste Rullicois	400.00	
Comité de jumelage	350.00	
Don du sang		
Football Club Rouillé	3 400.00	
Les Godillots Rullicois	200.00	100.00
Le Club des Epis d'or (Ainés ruraux)		
Le Grenier des Gobelins	300.00	600.00
Les Doigts Créatifs		
Maison pour tous du pays Méluusin	7 530.00	
Pétanque Rouillé	350.00	
Rouillé Vélo Club	300.00	
Rurart	900.00	
SEP Jeanne d'Arc	3 150.00	
UF VG AC AFN	420.00	
Zumba Family Dance	1 350.00	
Lycée de Venours	400.00	
<b>TOTAL</b>	<b>25 690.00</b>	<b>3 400.00</b>
	<b>29 090.00</b>	

En tant que membres du bureau de ces associations, ne prennent pas part au vote :

- Mme LE GOADEC pour l'ADER
- M. BRACONNIER et Mme GRUSON pour le Carnaval Rullicois
- Mme BOUQUET pour le Don de Sang Bénévole
- M. BRACONNIER et M. TANNEAU pour le Football club de Rouillé
- Mme BECHON et M. MARIE pour la SEP Jeanne d'Arc
- M. HUBERT pour l'ADEL

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le tableau d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

## **2025-031 – Demande de subvention au Département pour l'acquisition de matériels**

M. le Maire indique que nous allons solliciter l'enveloppe d'ACTIV 3 pour financer l'acquisition des jeux pour enfants ainsi que les gradins.

### **ESTIMATIF FINANCIER :**

- Jeux pour enfants :	8 375 € HT
- Achat de gradins :	4442 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>12 817 € HT</b>

### **PLAN DE FINANCEMENT**

	%	Montant HT
Département 86	80%	10 253.60 €
Mairie de Rouillé	20%	2 563.40 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>100 %</b>	<b>12 817.00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention du Département de la Vienne comme présenté ci-dessus.

## **2025-032 – Voirie Aménagement des trottoirs de la Rue Mélusine et de la Rue de l'Atlantique**

M. le Maire explique des travaux d'aménagement des trottoirs de la Rue Mélusine (réfection du revêtement) et de la Rue de l'Atlantique (cheminement piéton et accessibilité PMR) vont être engagés prochainement. Ces travaux ont été présentés aux riverains lors d'une réunion d'information le 18 février dernier.

L'emprise des travaux est la suivante :

- Rue Mélusine : du n°2 jusqu'à la rue du Pré Chapitre (un seul côté de la rue)
- Rue de l'Atlantique : du cimetière jusqu'à la rue de Derrière et du n°23 jusqu'à l'intersection avec la Rue Basse

Les travaux sont estimés à 220 000 € TTC pour la rue de l'Atlantique et 85 000 € pour la Rue Mélusine soit un total de 305 000 € TTC.

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de Grand Poitiers finance ces travaux en partie et la Commune complètera avec l'apport d'un fond e concours de près de 100 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les travaux présentés ci-dessus.

## **2025-033 – Dérasement des chemins**

M. le Maire passe la parole à M. CLOCHARD qui explique qu'il est nécessaire de procéder à l'arasement des chemins pour éviter la présence d'eau qui dégrade les chemins.

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux des deux cotés des chemins sur 3 km linéaire et le milieu du chemin.

Le devis de STPM s'élève à 10 480.00 € HT soit 12 576 € TTC.

Le devis de l'entreprise Arlaud Iribarren s'élève à 17 075.00 € HT soit 20 490.00 € TTC

M. CLOCHARD propose de retenir le devis de l'entreprise STPM pour 10 480 € HT soit 12 576 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise STPM pour un montant de 10 480 € HT soit 12 576 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'opération 109 en section d'investissement du budget communal.

Les chemins concernés sont notamment les suivants :

- Le chemin en face l'Etournelière allant jusqu'à Sanxay
- Le chemin de la Poirère à la Virleine
- Le chemin de la Fouchardière à la Charenntonnière
- Le chemin de la Baillerie (sur 200 mètres)

La terre sera déposée à l'ancienne station d'épuration ou donnée aux agriculteurs intéressés.

## **2025-034 – Fonds de solidarité de Grand Poitiers**

Vu l'article L5215-26 du CGCT,

Le groupe de travail du Pacte Financier et Fiscal s'est réuni le 23 janvier 2025 et a acté l'actualisation du Pacte Financier et Fiscal qui sera voté en Conseil communautaire le 04 avril 2025. Ce groupe de travail a décidé de maintenir l'enveloppe initiale de 250 000,00 € et sa répartition a été arrêtée entre les communes éligibles au fonds de Solidarité selon les 3 critères suivants :

Ces 3 critères sont :

- Un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année N-1 supérieur à 33%
- Un taux d'épargne brute retraitée (sur les cessions et la perception du fonds de solidarité) sur les 3 derniers comptes administratifs inférieur à 17% (N-2, N-3 et N-4)
- Une perte cumulée de DGF de 2017 à 2024 dont le poids relatif est supérieur à 5% des recettes réelles de fonctionnement figurant sur le dernier compte administratif (prise en compte de 2023 et 2024 de la DGF).

La commune de Rouillé respecte ces trois critères et est donc éligible en 2025 à ce fonds de Solidarité. Compte tenu des critères de répartition de ce fonds entre les communes éligibles de Grand Poitiers, la somme de 30 000 € a été attribuée à la commune de Rouillé pour 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de flécher ce fonds sur les dépenses de fonctionnement allouées aux bâtiments et équipements communaux.

La commune devra justifier a minima de 60 000 € de dépenses TTC. « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

<b>Commune de Rouillé</b>		
<b>Equipements concernés</b>	<b>Types de dépenses</b>	<b>Reste à charge prévisionnel</b>
<i>Equipements communaux</i>	<i>Maintenance</i>	<b>30 000 €</b>
	<i>Assurances</i>	<b>20 000 €</b>
	<i>Prestation d'entretien</i>	<b>4 000 €</b>
<i>Salles des fêtes et salles polyvalentes</i>	<i>Prestations d'entretien</i>	<b>6 000 €</b>
<b>Total</b>		<b>60 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord pour solliciter un fonds de solidarité de 30 000 € auprès de Grand Poitiers Communauté urbaine ;
- De flécher ce fonds sur les dépenses de fonctionnement allouées aux bâtiments et équipements communaux;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier réglementaire et de manière générale, à signer tous documents et à intervenir concernant ce dossier.

## **2025-035 – Acquisition de tables et chaises**

M. le Maire passe la parole à M. BRACONNIER qui explique qu'il a sollicité plusieurs devis qu'il a présenté en commission pour l'acquisition de 4 tables pour la salle René Grison, il y en avait 20 et il n'en reste plus que 16, pour la salle René Brunet 12 tables et 50 chaises ainsi qu'une vitrine d'affichage pour l'église.

M. BRACONNIER propose de retenir l'entreprise ALTRAD pour un montant global de 3 699.50 € HT soit 4 439.40 € TTC.

	ALTRAD	JPP
12 Tables 183 x 76 cm	869.16 €	718.32 €
4 Tables 120 x 80	651.84 €	615.84 €
50 Chaises tissu	1897.50	
50 Chaises tissu enduit		2 473.00 €
1 Vitrine	220.00 €	223.33 €
Frais de port	61.00 €	
TOTAL HT	3 699.50 €	4 030.49 €
TOTAL TTC	4 439.40 €	4 836.59 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le maire à signer le devis

Cette dépense sera imputée à l'opération 103 en section d'investissement du budget communal.

## **2025-036 – Demande de subvention pour le festival des Dévérrouillé**

M. le Maire explique qu'une subvention du Département peut être sollicitée pour financer le festival des Dévérrouillé pour sa dixième édition.

Le plan de financement est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Artistes	16 000 €	Buvette et restauration	4500 €
Transport	2 000 €	Subvention Département	1 300 €
Hébergement	400 €	Autofinancement	24 200 €
Repas artistes	800 €		
SACEM SACD	1 500 €		
Buvette	2 000 €		
Restauration	2445 €		
Sécurité/Protection civile	300 €		
Communication	800 €		
Matériel technique	1 200 €		
Régie	2 555 €		
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention au Département de la Vienne.

## **2025-037 – Tarifs des manifestations 2025**

M. le Maire passe la parole à Mme BECHON qui propose les tarifs suivants pour les manifestations communales 2025.

<b>Buvette</b>	<b>Tarifs 2025</b>
Eau (Bouteille 50cl)	0.50 €
Soda au verre	1 €
Bière au verre	2.50 €
Canette	2 €
Rosé au verre	1 €
Thé/Café	1 €
<b>Buffet</b>	<b>Tarifs 2025</b>
Sandwich jambon blanc (1/3 de baguette)	2.50 €
Sandwich poulet/crudités (1/3 de baguette)	4 €
Tartine	1 €
Frites (1 barquette)	2.50 €
Frites / saucisse	4 €
Soupe froide	2.50 €
Sachet de 10 chouquettes	2 €
Sachet de bonbons	1 €
Fruit	0.50 €
Part de gâteau	1 €
<b>Balade gourmande</b>	<b>Tarifs 2025</b>
13 ans et +	15 €
6-12 ans	8 €
-6 ans	Gratuit
<b>Concours de Pétanque</b>	<b>Tarifs 2025</b>
Inscription par joueur	4 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les tarifs présentés ci-dessus.

## **2025-038 – Terrain GIMEL**

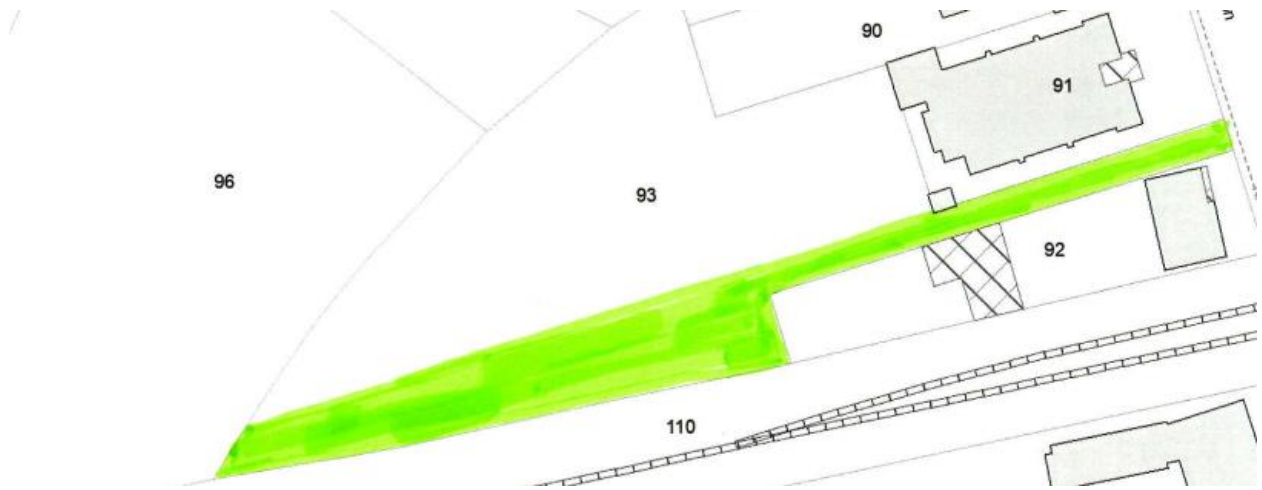
M. le Maire rappelle que depuis 2020, la Commune de Rouillé a pour projet d'acquérir une partie du terrain appartenant à la famille GIMEL. Ce terrain situé derrière leur propriété Rue de la Libération est attenant avec les parcelles se situant Rue Basse où est aménagé le Pôle N.

L'acquisition d'une bande de terrain permettrait d'aménager un cheminement piétonnier pour atteindre le pôle N depuis le centre bourg par la parcelle qui longe le Temple.

En 2020, nous avons écrit à Mme GIMEL pour l'acquisition de l'ensemble du terrain et son fils nous avait répondu ne pas voulu dissocier la vente de la maison et du terrain.

Aujourd'hui, la Commune de Rouillé souhaite uniquement pouvoir acquérir une bande de terrain comme indiqué sur le plan, auprès des Consorts GIMEL, Mme GIMEL étant aujourd'hui décédée, lorsque la propriété sera en vente.

C'est pourquoi, il convient de déterminer un emplacement réservé de 1040 m<sup>2</sup> qui permettrait de développer ce projet.



Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de classer cette bande de terrain en emplacement réservé sur le PLUi à 40.

### **2025-039 – Convention relative à la mutualisation de la mission Donnée**

M. le Maire explique que depuis 2018, Grand Poitiers accompagne de nombreuses communes sur la protection des données à caractère personnel par une convention de service commun, dans le cadre de l'entrée en vigueur du RGPD. En 2020, un service commun open data a également été proposé pour mettre à disposition la plateforme open data de Grand Poitiers.

Ces thématiques sont très liées, elles répondent à des obligations réglementaires et ont pour point commun principal : la donnée.

Le conseil communautaire de Grand Poitiers du 21 février 2025 a acté une convention de service commun « Donnée » regroupant ces deux conventions.

Ce nouveau service commun porté par Grand Poitiers, à titre gratuit, reprend les termes de la convention sur les données à caractère personnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention relative à la mutualisation de la mission « Donnée » avec Grand Poitiers.

### **Château d'eau : cession de l'ouvrage à Eaux de Vienne SIVEER**

Reporté au conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Arrivée de Mme PINGUET à 19h40

### **Questions diverses**

#### Subvention aux infirmiers libéraux

M. le Maire indique que les infirmiers libéraux ont sollicité une aide financière de la Commune pour l'acquisition de matériel qui permettrait d'effectuer des examens en téléconsultation. D'un point de vue juridique la Commune n'a pas la compétence « Développement économique » par conséquent une aide financière ne peut être versée à un acteur économique par la Commune mais par la Communauté Urbaine. Nous nous sommes rapprochés des services budgétaires de la Préfecture, nous allons prendre contact avec les services économiques de Grand Poitiers.

#### Restitution de l'autoévaluation des écoles

Mme PINGUET était présente ce soir à la présentation de la restitution de l'autoévaluation des écoles. Un rapport a été effectué sur ce qu'il convient d'améliorer et les axes de perspectives.

La séance est levée à 19h45.